

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal de Davayat 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 20 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur FABRE Jean Louis, Maire.

**Date de convocation** : 13 octobre 2020

**Ordre du jour** : ● Demande de subvention Bonus Relance ● Préparation dossiers FIC - DETR ● Bilan RPI 2019/2020 ● Modification de la convention RPI ● Taxe d'aménagement ● Questions et infos diverses

**Présents** : Mmes AGOSTINHO Aurélie, DORIAT Cathy, LOUP Julie, TEYSSIER Marie, Mrs BOURBONNAIS Jérôme, BUISSON Emmanuel, CHALAYER Richard, CHARVOIN Christophe, CONDAT Christophe, MORIN Antoine, Mr PIGNOL Marc, RUSSO Dominique

**Excusés** : Mr DEMARS Cyril (procuration à J.L. FABRE), GAMBIN Pascal

**Secrétaire de séance** : Mr CONDAT Christophe

En début de séance, Monsieur le maire a demandé aux élus de se lever et de respecter une minute de silence pour la mémoire de Samuel Paty, Professeur d'histoire géo à Conflans Ste Honorine lâchement assassiné.

### **2020/10/20 - 001 - Demande de subvention Région - Bonus Relance**

Le 24 juillet 2020, le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a présenté le plan de relance visant à soutenir la reprise économique par l'investissement local. Ce plan de relance prévoit une enveloppe exceptionnelle de subventions en direction des communes. Les travaux liés aux projet présentés devront débuter avant fin juin 2021 et être réalisés rapidement.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après délibération et à l'unanimité, décide de présenter une demande de subvention pour la réfection des murs de clôture des locaux scolaires, dont le montant estimatif s'élève à 17 000 € H.T. et approuve le plan de financement suivant :

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| Montant estimatif des travaux H.T. : | 22 210,00 € |
| Montant T.T.C. :                     | 26 653,00 € |
| <b>Subventions demandées :</b>       |             |
| Région - Bonus Relance - 50% :       | 11 105,00 € |
| Département - FIC - 20% - 0,90 :     | 3 998,00 €  |
| Autofinancement :                    | 7 107,00 €  |

Suite aux interrogations du Conseil sur le plan de financement, il est convenu que l'opportunité de réaliser l'intégralité de ces travaux sera étudiée par la commission finances.

### **Préparation dossiers de demande de subventions FIC et DETR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet concernant la réfection des murs de clôture de l'école.

Le conseil municipal décide de déposer auprès du conseil départemental une demande de subvention au titre du **FIC** 2021. Le taux est de 20% avec un coefficient de solidarité de 0.9 soit 18 %.

Montant attendu : 3 998.00 €

Concernant la **DETR**, Monsieur le Maire explique qu'une demande est en cours pour l'aménagement de la place. Par conséquent, nous ne pouvons pas déposer une nouvelle demande.

### **2020/10/20 - 002 - Bilan RPI 2019/2020**

Conformément à la convention du Regroupement Pédagogique, après répartition des dépenses, la commune de Cellule doit reverser à la commune de Davayat la somme de **19 014.38 €** euros au titre de participation pour l'année scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal charge le Maire d'établir le titre de recettes à l'encontre de la commune de Chambaron sur Morge.

### **2020/10/20 - 003 - Avenant à la convention RPI**

Monsieur le maire rappelle la convention signée entre les communes de Davayat et Chambaron sur Morge (ancienne commune de Cellule) le 29/07/1999 et l'avenant n°1 à cette convention signé le 25/11/2010 concernant la mutualisation du service d'accueil minimum.

A la demande de la commune de Chambaron sur Morge il est demandé de modifier la convention en ce qui concerne la périodicité du calcul des coûts. Il est proposé :

- d'établir un avenant n° 2 qui stipule que le calcul de répartition des coûts soit effectué sur l'année civile et non plus sur l'année scolaire
- qu'un acompte de 50 % du montant versé l'année N-1 soit versé au mois de juin de l'année N.

Il est précisé que le reliquat correspondant à la période allant de septembre à décembre 2020 sera versé en janvier 2021.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord et charge le maire de signer tout document relatif à ce dossier.

#### **2020/10/20 - 004 - Modification du taux de la taxe d'aménagement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

**Article 1er** : de modifier le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- sur le secteur classé en zone AUb à l'entrée Ouest du Mas, de la part et d'autre de la RD 17, lieu-dit « le Verger » et « Les Grelettes », matérialisé sur le plan annexé, le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 8,5 % ;

- sur le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement est fixé 4,5 %.

**Article 2** : la présente délibération est valable pour une période d'un an reconductible.

**Article 3** : la présente délibération et le plan ci-joint seront annexés pour information au plan local d'urbanisme,

#### **2020/10/20 - 005 - Demande d'adhésion de la Commune de Saint Eloy les Mines au Syndicat Mixte d'Aménagement des Combrailles**

Le conseil municipal,

**APPROUVE** : la demande d'adhésion de la commune de Saint Eloy les Mines au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles.

#### **2020/10/20 - 006 - Désignation d'un représentant à la CLET**

Le conseil municipal, après délibération, désigne à l'unanimité Mr Christophe CHARVOIN pour représenter la commune à la CLECT.

#### **Questions et infos diverses**

**COVID** : Monsieur le Maire communique les dernières informations relatives à la crise sanitaire liée au COVID. Il rappelle que jusqu'au 01/11 le port du masque est obligatoire aux abords des établissements scolaires et de petite enfance dans un rayon approximatif de 100 mètres ;

La location de la salle communale est suspendue jusqu'à nouvel ordre, les réservations annulées

**Commune nouvelle** : Une commission est créée afin d'étudier les possibilités de regroupement avec d'autre(s) commune(s) ; elle est composée de Mr le Maire, Mme Julie Loup, Mrs Antoine Morin, Christophe Charvoïn, Christophe Condat, Pascal Gambin, Richard Chalayer et Jérôme Bourbonnais.

**Contrat photocopieurs** : Mr le Maire a signé un nouveau contrat avec Toshiba ; le montant de la location mensuelle est porté à 193,42 € H.T. contre 206,57 € H.T., le prix de la copie NB à 0,0059 € H.T. et couleur 0,059 € H.T.

Le copieur de l'école sera remplacé et une tablette Samsung S6 64 Giga wifi sera offerte.

**Projet Solaire Dôme** : concernant ce projet, Mr Gregory Bonnet, Conseiller départemental et vice-président CSM en charge du PACET peut venir avec un conseiller de l'Adhume répondre aux questions sur ce dossier.

Le conseil charge le maire de prendre rendez-vous.

**Place du Marché** : A la suite de la réunion du 15/10 un certain nombre de points ont été précisés ou revus. Le début des travaux est prévu mi-novembre. La prochaine réunion de concertation est fixée au 12/11.

Un plan provisoire d'aménagement est à disposition des élus ; une réunion pour présenter les dernières évolutions du projet sera programmée rapidement.

Il a été donné un compte rendu des commissions communales et intercommunales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire,  
Jean Louis FABRE

le secrétaire de séance,  
Christophe CONDAT